

## Derrière le scandale du faux champagne, la détresse des salariés de Didier Chopin dans la Marne et l'Aisne

**Les différentes sociétés de Didier Chopin, accusé d'avoir produit du faux champagne, sont placées en redressement judiciaire les unes après les autres. Des licenciements ont déjà eu lieu. Plusieurs employés et ex-employés réclament des arriérés de salaire.**

Chaque semaine, recevez gratuitement une nouvelle newsletter "made in Champagne" , vendangée à la main !

« On nous accuse soit d'être des complices, soit d'être des balances », lâche Armand (prénom modifié), amer. Ce Sparnacien est toujours salarié de la SAS Chopin, la société du vigneron Didier Chopin, accusé d'avoir produit du faux champagne à partir de vin d'Ardèche ou d'Espagne. Il est l'un des témoins des différentes enquêtes journalistiques parues à ce sujet. Sur la quinzaine d'employés des différentes entreprises de la holding Chopin, Armand fait partie de ceux qui n'ont pas encore fait l'objet d'un licenciement économique. « Je serai licencié mais comme je suis représentant des salariés, ça prend un peu plus de temps », explique-t-il. Depuis plusieurs mois, il se débat dans des problèmes de salaires, versés en retard ou de façon incomplète. « L'été dernier, je n'ai rien touché pendant deux mois. J'ai explosé mon découvert jusqu'à 2 600 euros. Ce mois-ci, j'ai touché 1 300 euros mais je ne sais pas sur quelle base, je n'ai pas de fiche de paie. »

" C'est Chopin a qui a fait la connerie et c'est les salariés qui trinquent. Lui, il est tranquille. Nous, on a des crédits, des enfants... C'est dur

Toute la famille d'Armand a été touchée par « l'affaire Chopin » et le dépôt de bilan de la société. Jusqu'au mois de novembre, son fils de 26 ans travaillait à ses côtés sur la chaîne d'habillage des bouteilles, à Champlat-et-Boujacourt. « Il vient de s'inscrire à Pôle emploi et va chercher à faire des formations. » Un autre de ses fils, âgé de 16 ans, devait suivre une formation dans les métiers de la vigne, en alternance chez Chopin. « Après deux jours, ils lui ont dit qu'ils ne le prenaient plus. Il n'a pas trouvé un autre employeur, donc il ne fait rien trois semaines par mois et je dois payer l'école, 2 000 euros par an. »

Armand est impatient de passer à autre chose. « C'est Chopin qui a fait la connerie et c'est les salariés qui trinquent. Lui, il est tranquille. Nous, on a des crédits, des enfants, des petits enfants. On est neuf chez moi. C'est dur. »

Ex-responsable du site Chopin de Billy-sur-Aisne, Ludivine Jeanmingin a été licenciée en mai 2023 après avoir ouvertement accusé son patron de produire du faux champagne. Au lendemain de la diffusion du Complément d'enquête qui corroborait ses déclarations, la Soissonnaise n'avait pas le moral. Un huissier est venu lui rappeler qu'elle avait perdu sa procédure aux prud'hommes. Elle a fait appel mais Didier Chopin lui réclame 3 500 euros. Son mari était aussi salarié de l'entreprise, en tant que responsable de maintenance. Tous deux sont à la recherche d'un nouveau travail, tout en demandant le paiement d'heures non payées à leur ancien employeur. « Le côté financier n'est rien à côté de l'ouragan psychologique qu'il a semé », témoigne Ludivine Jeanmingin. Nous devons prouver plus et, lui, il est au Maroc et on a l'impression qu'on ne lui demande rien. »

Denis (prénom modifié), salarié d'une autre filiale de la holding Chopin, a le même sentiment. Lui, a également été intimidé par Didier Chopin, par téléphone. « Tu vas manger cher ! », peut-on entendre dans un enregistrement qu'il a conservé. « L'un de nous va péter un câble. On se fait bouffer la vie, on n'est pas payé et eux vivent leur meilleure vie », s'emporte-t-il, en faisant référence à des voyages récents de membres de la famille Chopin, dont il a entendu parler. Un temps menacé de licenciement pour faute lourde, aujourd'hui en arrêt de travail dans l'attente de son licenciement économique, Denis affirme avoir perdu 1 000 euros de salaire par mois. Il n'a pas d'enfants et l'argent qu'il avait de côté lui permet justement d'engager une procédure aux prud'hommes pour des arriérés de salaires, comme ses collègues.

" Une faillite préparée de longue date selon l'avocat de plusieurs salariés

L'avocat rémois Me Ludot défend ainsi six salariés ou anciens salariés des sociétés de Didier Chopin. Pour lui, ces contentieux illustrent « le mode de fonctionnement d'un employeur qui ne respectait pas le code du travail ». En ajoutant des dommages et intérêts aux préjudices financiers, l'avocat demande en moyenne « 50 000 euros par salarié ».

Le passif de la société Chopin s'élèverait à 16 millions d'euros et une liquidation semble inéluctable. Pour l'homme de loi, « la faillite de la société a été préparée de longue date ». La création d'une entreprise de production de fruits et légumes au Maroc répondrait ainsi à la nécessité de s'ouvrir une porte de sortie car « une telle fraude finit toujours par être découverte ».

Contacté, l'avocat de la société Chopin Me Francis Fossier n'a pas répondu à nos sollicitations.



Le siège de la société Chopin est situé à Champlat-et-Boujacourt, dans la Marne. - Hervé Oudin Il n'y a plus aucune activité dans les locaux Chopin de Billy-sur-Aisne, à Billy-sur-Aisne, près de Soissons.